



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Gard

Question écrite n° 38460

Texte de la question

M Bernard Deschamps appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les conditions de travail des enseignants et des élèves du collège Eugène-Vigne, de Beaucaire (Gard), où il est envisagé de supprimer, à la rentrée prochaine, un poste attribué dans le cadre des ZEP et de ne le compenser que par une dotation de onze heures. Il s'élève contre une telle mesure qui, s'ajoutant aux suppressions de postes de la rentrée dernière, va à l'encontre des besoins du secteur où est implanté cet établissement. Alors que, dans les seules classes de sixième, vingt-trois enfants accusent un retard de deux ans au minimum, le volume horaire proposé ne suffira pas à donner à tous les élèves en difficulté un soutien pédagogique conséquent. Pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, il conviendrait au contraire d'exercer un effort constant en prenant en compte notamment toutes les situations de retard sur l'ensemble des cycles d'observation et d'orientation. Il lui demande, en conséquence, de prendre toutes les dispositions en ce sens et d'augmenter le nombre de postes d'enseignants dans ce collège.

Texte de la réponse

Reponse. - confirme le caractère prioritaire que le Gouvernement attache à l'action éducative et à la formation des jeunes, par une progression de ses crédits double de celle du budget de l'Etat dans son ensemble. Dans le domaine des emplois du second degré, 3 100 emplois d'enseignement et d'encadrement ainsi que 7 000 heures supplémentaires sont créés au budget initial, auxquels s'ajoutent 25 000 heures supplémentaires autorisées à titre exceptionnel afin de faire face à la montée croissante d'effectifs d'élèves dans les lycées, signe de l'élévation indispensable du niveau de formation. L'administration centrale a reparté les moyens d'enseignement selon deux dispositifs : l'un, consistant à attribuer aux académies des dotations globalisées pour l'ensemble des trois sections des deux cycles (collèges, lycées, lycées professionnels), et qui doivent faire l'objet d'une mise en place déconcentrée dans les académies ; l'autre, de type contractuel, afin de soutenir les efforts des académies pour répondre aux objectifs nationaux en faveur des enseignements artistiques, scientifiques et post-baccalauréat. L'académie de Montpellier a ainsi bénéficié, au titre de la répartition globalisée, de 17 emplois et de 418 heures et, au titre de la distribution contractuelle, de 3 emplois de professeurs certifiés d'arts plastiques, 12 équivalent-emplois pour le développement des filières scientifiques, et 3,5 emplois pour les classes post-baccalauréat. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient maintenant de répartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. C'est pourquoi, s'agissant du collège Eugène-Vigne de Beaucaire (Gard), je vous invite à prendre directement l'attache de l'inspecteur d'académie du Gard, qui est seul en mesure d'indiquer la façon dont il a apprécié la situation de cet établissement au regard de celle des autres collèges de son ressort, et les conséquences qu'il en a tirées lors de la répartition des moyens mis à sa disposition par le recteur.

Données clés

Auteur : [M. Deschamps Bernard](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38460

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1338

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2038